TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Sous le N°
017–211704218 – 20260917-CM2026_101-DE

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le 22/09/2026 – Publié le 22/09/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2026

NOMBRE DE conseillers municipaux :
. En exercice : 29 . Présents : 23 . Absents : 6 . Pouvoirs : 6
DATE DE L'AFFICHAGE de la liste des délibérations : 21 septembre 2026

OBJET :
CM2026_101– Tarifs à compter du 1er janvier 2027 – Marché couvert – Foires et marchés

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept du mois de septembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de SAUJON s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal FERCHAUD, Maire, en session ordinaire d'après convocation faite le onze septembre deux mille vingt-six.

PRESENTS :
Mmes et Ms Pascal FERCHAUD / Jean-Christophe DORIDOT / Michèle PREVOT / Jean-Marc BABIN / Elisa RATISKOL / Alain FRICAUD / Alexandra LAVOIES / Alexandra WUCHER / Jean DAUDENS / Mariette ADOLPHE / Gabriel DITGEN / Claudine GROLLEAU / Marie-Madeleine ROUIL / Frédéric BOTTON / Nathalie NICOLE / Christophe HERNANDEZ / Julien LEVEQUE / Pascaline DUCLAUD / Sylviane MITAINE / Jean-Christophe DELHAYE / Isabelle LEMAIRE / Lucas GERVRAUD / Delphine LE GARREC

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :
- Jean-François DANIEL représenté par Marie-Madeleine ROUIL
- André FRANCHI représenté par Jean-Marc BABIN
- Elia LARROUSSE représentée par Michèle PREVOT
- Alain MAGEAUD représenté par Jean DAUDENS
- Sandrine LAPEYRADE représentée par Nathalie NICOLE
- Jean-Luc GENSAC représenté par Delphine LE GARREC

SECRETAIRE DE SEANCE :
Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à l'élection du secrétaire pris dans le sein du conseil. Madame Pascaline DUCLAUD a été désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

HÔTEL DE VILLE
1, PLACE GASTON BALANDE
B.P. 108 – 17600 SAUJON
TÉL. : 05 46 02 80 07
contact@saujon.fr
www.saujon.fr

TARIFS A COMPTER DU 1ER JANVIER 2027
MARCHE COUVERT
FOIRES ET MARCHES

Monsieur Jean DAUDENS, conseiller municipal délégué aux finances, informe l'assemblée que la commission « finances », réunie en date du 7 septembre 2026, propose de modifier les tarifs du marché couvert à compter du 1er janvier 2027 de la manière suivante :

	Pour mémoire Tarifs en € au 01/01/2025	Tarif en € à compter du 01/01/2027
MARCHE COUVERT		
Forfait annuel au mètre linéaire Ce prix comprend la redevance pour une présence obligatoire le **samedi** et facultative le **mercredi** 2,40 € x 52 semaines = 124,80 €/ML	2,30	2,40
Forfait annuel au mètre linéaire Ce prix permet l'accès au marché **tous les jours** de la semaine 1,10 € x 5 jours x 52 semaines = 286 €/ML	1,00	1,10
Redevance occasionnelle au mètre linéaire Toute occupation d'un banc ne rentrant pas dans le cadre des forfaits ci-dessus donnera lieu à perception d'une redevance ponctuelle journalière de :		
. Le samedi	2,30	2,40
. Les autres jours	1,00	1,10
SUR LES PLACES PUBLIQUES, FOIRES ET MARCHES		
Commerçants non sédentaires ou commerçants sédentaires déballant sur le domaine public		
Le mètre linéaire :		
- Pour les abonnés	1,10	1,20
- Pour les commerçants non abonnés ou de passage	1,80	1,90
Pour les foires, le métrage minimum des emplacements est fixé à 4 mètres linéaires		

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité, décide :

- D'ADOPTER les tarifs ci-dessus, à compter du 1er janvier 2027.

Pour : 29
Contre : /
Abstention : /

Le Maire,

P. FERCHAUD

La secrétaire de séance,

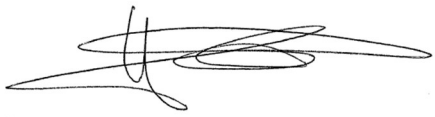

P. DUCLAUD